

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montréal, le 19 février 2008 / Pour diffusion immédiate

Quand droit à la santé rime avec Privé : les personnes handicapées et leur famille oubliés par la commission Castonguay

Montréal : Le rapport de la commission Castonguay, qui vient d'être déposé, inspire la crainte aux personnes handicapées qui sont parmi les plus marginalisées de la société. Nous sommes inquiets car la participation sociale de ces personnes est tributaire du bon fonctionnement de notre système de santé et services sociaux. En effet, les services de réadaptation et les services sociaux sont essentiels à ces personnes, ils sont souvent la porte d'entrée qui leur permettent une participation sociale et citoyenne.

Plusieurs personnes handicapées reçoivent des soins de santé en quantité importante : médicaments, régimes alimentaires, examens de tout ordre. En premier lieu, une privatisation massive des services de santé font craindre pour l'accès et la qualité des soins. Qu'en sera-t-il des personnes pour qui les examens sont longs et difficiles à réaliser, avec parfois des personnes non-verbales, dans un système qui doit être rentable ?

De plus, les personnes handicapées et leur famille, se retrouvent en nombre important dans les catégories à revenu modique. Et nous savons tous que plus une personne est pauvre, plus elle risque d'être confrontée à des maladies ou à des incapacités temporaires ou permanentes et moins elle aura les moyens de payer la prime exorbitante que lui réclamera la compagnie d'assurance. Les personnes que nous représentons se retrouvent donc doublement marginalisées par ce système. Seront-elles tout simplement exclues des régimes d'assurances privées compte tenu des coûts élevés qu'elles représentent pour la compagnie ou elles ne pourront-elles tout simplement pas payer ces primes d'assurance ?

Les soins de santé, pour les personnes handicapées, consistent également en des services de réadaptation faisant appel à une diversité de professionnels (orthophoniste, physiothérapeute, ergothérapeute). Ces services sont dispensés par les centres de réadaptation et par les CSSS et font déjà l'objet de longues listes d'attente. S'ils veulent que leur enfant handicapé fasse les progrès nécessaires en temps voulu, soit dans la période cruciale du développement entre 0 et 5 ans, les parents sont souvent contraints d'acheter ces services en privé. On comprendra que ceci n'est possible que pour les parents qui en ont les moyens. Déjà en constituant des listes d'attente en réadaptation, le système de santé s'est mis en double vitesse. Des enfants et des adultes handicapés sont définitivement laissés pour compte. On a déjà un avant goût de ce que serait un système reposant essentiellement sur la privatisation des services et nous ne souhaitons pas voir ce fossé s'agrandir.

Les acquis relatifs à la dispensation des services pour les personnes handicapées sont fragiles, tout autant que la situation sociale et économique de ces personnes. De ce fait, les solutions proposées par la commission risquent d'accroître leur précarité. La rentabilité du système de santé doit-elle se faire au détriment de la qualité ? Pour le mouvement PHAS, le vrai débat doit viser à améliorer l'accès à de meilleurs soins de santé et de services sociaux publics et cela, pour l'ensemble de la population.

Le Mouvement PHAS est une coalition qui a pour objet la promotion et la défense du droit à l'accès à des services sociaux et de santé qui répondent aux besoins des personnes handicapées et à ceux de leur famille. Actuellement c'est **plus de 11 000 personnes handicapées** qui attendent toujours. Privées de services sociaux et de santé qui répondent à leurs besoins, ces personnes ne peuvent pas réaliser leur plein potentiel et se considérer comme des citoyens à part entière.

SOURCE : Marie-Claude Gagnon, Coordonnatrice Mouvement PHAS - (514) 581-1375